

Concours Gagnez 1 des 4 cartes-cadeaux Artika de 1000 \$ - Règles Officielles

1. AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE.

Un achat n'augmentera pas vos chances de gagner.

2. PÉRIODE DE PARTICIPATION.

Le concours Artika (le "Concours") commence à 00h00 HNE le 8 septembre 2025 et se termine à 23h59 HNE le 31 octobre 2025 (la "Période de Participation").

3. COMMENT PARTICIPER.

Pour participer au Concours, les participants doivent remplir le formulaire de participation en ligne à <https://www.artika.com/fr/concours>

- Participation en ligne : Limite d'une (1) participation par personne. Les participations doivent inclure le nom complet, l'adresse de courrier électronique et le code postal du participant. Les participations invalides ou incomplètes seront disqualifiées.

- Participations multiples : Les participants ne peuvent pas participer plusieurs fois. Toute tentative de soumettre plus d'une participation entraînera la disqualification. Les participations frauduleuses ne sont pas tolérées et seront considérées comme invalides.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Les participations doivent être soumises avant la fin de la période de participation. Les participations tardives ne seront pas acceptées.

5. ADMISSIBILITÉ.

Le Concours est ouvert aux résidents légaux des États-Unis et du Canada qui ont atteint la majorité dans leur état ou province de résidence à la date de participation. Les employés d'Artika, de ses affiliés, des agences de publicité et de promotion, ainsi que les membres de leur famille immédiate ne sont pas admissibles à participer. Si un participant est mineur, un parent ou tuteur légal doit confirmer l'acceptation de ces règles.

6. PRIX.

Quatre (4) gagnants recevront chacun une carte-cadeau Artika de 250 \$ (le "Prix"). Les prix ne sont ni échangeables, ni transférables, ni remboursables. La valeur au détail approximative totale de tous les Prix est de 1000 \$.

7. SÉLECTION DES GAGNANTS.

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles vers le 7 novembre 2025. Les gagnants seront notifiés par l'adresse de courrier électronique fournie lors de la participation. Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit :

- Répondre à la notification dans les sept (7) jours suivant sa réception ;
- Répondre correctement à une question d'habileté mathématique à durée limitée ;
et
- Fournir une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement correspondant aux informations fournies dans leur participation.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES.

Artika se réserve le droit de remplacer le Prix par un autre Prix de valeur égale ou supérieure si le Prix tel que décrit est indisponible. Tous les frais accessoires non spécifiquement indiqués sont à la charge du gagnant.

9. DISQUALIFICATION.

Artika se réserve le droit de disqualifier tout participant qui viole ces règles ou qui se livre à des activités frauduleuses.

10. PUBLICITÉ.

En participant au Concours, les participants consentent à l'utilisation de leur nom, image et participation à des fins promotionnelles sans compensation supplémentaire, sauf si la loi l'interdit.

11. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.

Artika et ses affiliés ne sont pas responsables des erreurs, des participations perdues, endommagées ou tardives ; ni des dysfonctionnements techniques, pannes ou difficultés qui peuvent survenir lors du fonctionnement du Concours.

12. LOI APPLICABLE.

Le Concours est régi par les lois de la province de Québec, Canada, et tous les participants acceptent de se soumettre à la juridiction des tribunaux de cette juridiction.

13. CONSENTEMENT À L'UTILISATION ET À LA DIVULGATION DES INFORMATIONS PERSONNELLES.

En participant au Concours, les participants consentent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de leurs informations personnelles aux fins de l'administration du Concours et à des fins de marketing. Artika traitera toutes les informations personnelles conformément aux lois sur la protection de la vie privée applicables, y compris celles du Québec, et n'utilisera les données des participants que comme indiqué dans ces règles.

14. POUR UNE COPIE DES RÈGLES.

Pour obtenir une copie de ces règles officielles, veuillez visiter <https://www.artika.com/fr/concours> ou envoyer une enveloppe pré-adressée et affranchie à :

Artika 800, boulevard Hymus (3e étage) Saint-Laurent (Québec) H4S 0B5 Canada

15. RÉSIDENTS DU QUÉBEC.

Ce concours est mené indépendamment de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la RACJ pour décision.

16. COMMANDITAIRE.

Ce Concours est commandité par Artika, dont l'adresse est :

Artika 800, boulevard Hymus (3e étage) Saint-Laurent (Québec) H4S 0B5 Canada

17. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

Les participants garantissent que leur participation ne viole aucun droit de propriété intellectuelle de tiers. En participant, ils accordent à Artika une licence non exclusive pour utiliser leur participation à des fins promotionnelles.

18. MODIFICATION DES RÈGLES.

Artika se réserve le droit de modifier les règles du concours à tout moment, avec un préavis raisonnable. Toute modification sera publiée sur le site web du concours.

19. ACCEPTATION DES RÈGLES.

La participation au concours implique l'acceptation complète et sans réserve des présentes règles.

20. CONFIDENTIALITÉ.

Les informations personnelles des participants seront protégées et utilisées conformément aux lois sur la protection de la vie privée. Artika s'engage à ne pas vendre ou partager ces informations avec des tiers sans le consentement des participants.

21. FORCE MAJEURE.

Artika n'est pas responsable des retards ou annulations causés par des événements hors de son contrôle, tels que des catastrophes naturelles, des grèves ou d'autres circonstances imprévues.

22. RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS.

Les participants sont responsables de s'assurer que leurs coordonnées sont correctes et à jour. Artika ne sera pas responsable des notifications non reçues en raison de coordonnées incorrectes.

23. UTILISATION DU GENRE.

L'utilisation du masculin dans ces règles a pour but d'alléger le texte et inclut le féminin sans discrimination